

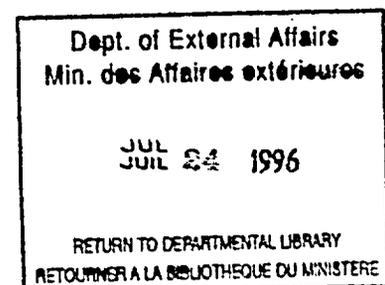
## RÉSUMÉ

Le gouvernement de l'Inde a fait avancer à pas de géant sa politique de réforme économique et industrielle quand il a renoncé en 1993 à son quasi-monopole dans le secteur des mines et des minéraux et a ouvert celui-ci non seulement au secteur privé indien mais aussi à la participation étrangère. Les restrictions imposées à l'exploitation ont donc été levées pour treize minéraux. Les investissements étrangers avec participation au capital-actions de 50 % ont été soumis à un système d'approbation automatique par la Reserve Bank of India et une plus grande participation peut être envisagée après étude de chaque cas. Quinze minéraux ont été retirés de la liste de ceux pour lesquels les gouvernements des États avaient besoin d'obtenir une approbation préalable du gouvernement central avant d'accorder un bail minier ou de délivrer un permis de prospection. Les modifications habilitantes appropriées ont été apportées à la loi pertinente en janvier 1994, ce qui a donné ainsi un appui législatif à la politique.

L'Inde dispose d'une grande capacité de fabrication pour les machines et l'équipement miniers dans les secteurs public et privé. Toutefois, elle continue à en importer selon ses besoins, en particulier dans le cadre des projets bénéficiant d'une aide étrangère. Sa technologie a besoin d'être modernisée et, comme les sociétés minières du secteur public sont pratiquement privées de financement et que le secteur privé indien dispose de ressources financières plutôt maigres pour l'établissement de l'infrastructure, la participation étrangère dans les secteurs de l'exploitation minière aussi bien que de la fabrication de machines est fort prometteuse. En fait, plusieurs sociétés du Canada et d'autres pays sont déjà établies en Inde, alors que plusieurs autres étudient activement les possibilités de participation dans le secteur indien des mines et des minéraux, dans son ensemble.

Les politiques commerciales et tarifaires de l'Inde vont dans le sens de ce nouveau régime de libéralisation dans le secteur des mines et des minéraux.

L'Inde possède d'importantes capacités pour entreprendre des activités de R et D et pour fournir une gamme de services, notamment des services de consultation. Toutefois, ces services sont aussi ouverts à la participation étrangère et il en va de même pour le secteur environnemental. Le Canada, grâce à sa vaste expérience en la matière, dispose également d'immenses possibilités de collaboration dans ce domaine.



43 276 968